

PRO CORE

Prostitution Collectif Réflexion

PRO KORE

Prostitution Kollektiv Reflektion

PROCORE est un réseau national, qui défend les intérêts des travailleuses et travailleurs du sexe (TdS) en Suisse et qui s'engage particulièrement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

PROCORE reconnaît le travail du sexe comme une réalité sociale et une activité professionnelle.

Ses membres s'engagent à développer les buts et les principes selon sa charte :

CHARTRE

PROCORE se fixe comme buts et s'engage pour :

- **Que le travail du sexe soit reconnu comme un travail** et que, pour cette raison, les personnes qui offrent un service sexuel contre rémunération aient les mêmes droits que n'importe quels travailleurs ou travailleuses.
- **Que les droits juridiques et sociaux des TdS soient reconnus à égalité avec d'autres professionnels.** PROCORE demande l'amélioration de leurs droits comme professionnels (elles) indépendants(es) ou employés (es), ainsi que la suppression et le changement des lois, règlements ou ordonnances discriminants.
- **Que le travail du sexe soit décriminalisé et déstigmatisé** et que les TdS puissent être respecté(e)s, valorisé(e)s et estimé(e)s pour leur activité. La stigmatisation sociale est co-responsable de la violence, de la discrimination, du maintien sous tutelle, de l'exclusion et du traitement injuste à l'encontre des TdS. La honte est lourdement renforcée par la criminalisation, par les lois spécifiques ainsi que par les discours et les attitudes qui considèrent les TdS d'office comme des victimes. C'est pourquoi ces mesures et ces attitudes doivent être désapprouvées et combattues.
- **Que les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et de protection des victimes soient prises sans restreindre ou péjorer les droits des TdS.** Les deux domaines doivent être traités et discutés séparément. Leur assimilation, maintes fois constatée, ne permet pas l'amélioration des conditions de travail des TdS, et n'a pas de sens ni d'utilité, pour les victimes de traite des êtres humains.
- **Que les TdS, indépendamment de leurs statuts, origine ou identité sexuelle, aient accès à l'information, à la prévention, aux offres sanitaire et aux soins.**

- **Que le droit à l'auto-détermination sexuelle soit respecté comme un droit humain.** Le travail du sexe implique une décision personnelle : quand, de quelle manière, à quelle condition et à qui le service contre rémunération sera proposé.
- **Que les TdS soient représenté(e)s et participent de manière active aux discussions et aux prises de décisions sur les thèmes les concernant.**

Pour atteindre ces buts:

PROCORE informe ses membres ainsi que les autres organisations, administrations, autorités, etc. et aussi l'opinion publique sur les thèmes actuels concernant le travail du sexe.

PROCORE propose et demande pour cela une plateforme de débat critique et une réflexion en lien avec des thématiques sociétales pertinentes.

PROCORE connaît les tendances et développements nationaux et internationaux actuels que le domaine du sexe rencontre et offre à ses membres un soutien actif et durable dans leur travail de base.

PROCORE souhaite influencer les processus décisionnels concernant l'industrie du sexe et offre sa collaboration dans les décisions politiques.

PROCORE souhaite influencer les processus décisionnels concernant l'industrie du sexe et offre sa collaboration dans les prises de décision sanitaires.

PROCORE souhaite influencer les processus et offre sa collaboration dans les décisions sociaux-politiques.

PROCORE effectue des prises de position publiques sur les thèmes sociétaux concernant l'industrie du sexe.

Berne, juin 2015